

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1619 Subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour la mise en place d'une plateforme numérique dans les bibliothèques municipales.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de solliciter auprès de l'Etat des subventions pour la construction de nouvelles bibliothèques ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de l'aide au développement du numérique.

Article 2 : La subvention sollicitée concerne la mise en plateforme numérique dont le coût est estimé à 33 300 euros hors taxes.

Article 3 : La recette escomptée sera constatée sur le chapitre 13, nature 1321 rubrique 321, mission 40000-99-070 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014 ou ultérieurs.